



COMMUNE LA PLAGNE TARENTOISE – 73 –

budget C.C.A.S.

BP 2024

Pièces annexes

Délibération CCAS 2024-05 approbation du BP 2024 du CCAS

- Délibérations durée des amortissements, p 2
- Amortissements de l'exercice par biens p 3
- Délibération Débat d'Orientation Budgétaire p 4
- Délibération d'affectation des résultats p 5
- Arrêté et signatures p 6



la Plagne Tarentaise

Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-quatre, Le 20 mars à 18 h 30 Le conseil d'administration légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, président,
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : M. Jean Luc BOCH, président Mme Odile BUTHOD-RUFFIER, vice-présidente, Mmes, Fabienne ASTIER, Isabelle DE MISCAULT, MM, Richard BROCHE, Jean-Louis SILVESTRE, membres élus, Mmes, Nadia BOCH, Emilienne MEREL, Gisèle VILLIEN, membres nommées,
Nombre de conseillers : 17 En exercice : 17 Présents : 09 Votants : 10 Pour 10 Contre / Abstention /	Excusés : MM Bernard HANRARD, Gilles TRESALLET, membres élus, Mmes Dominique BASTARDIE-BROCHE, Sylvie EMPRIN, Evelyne FAGGIANELLI (pouvoir à Fabienne ASTIER), Martine GOSTOLI, Maryse MAIRONI, Cathy POUILLE, membres nommées.
Date de convocation: 14/03/2024	Absents :
Date d'affichage : 26/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice Mme Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance

Délibération n°2024-05

Objet : **Vote du Budget Primitif 2024 du C.C.A.S.**

- **VU** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique
 - **VU** la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
 - **VU** le décret n°2000-318 du 7 avril 2000,
 - **VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à L 2311-5, L 2312-1 à L 2312-4, L 2313-1 L 2321-1 à L 2321-4 à 2312-4, pour la partie législative, et R 2311-1 et D 2311-2 à D 2311-13, R 2312-1 à R 2312-2, R 2313-1 à R 2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,
 - **VU** l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
 - **VU** la LOI de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024
 - **VU** l'approbation du DOB en date du **20 mars 2024** 18h00,
 - **VU** la délibération n° 2023-004 du 20 mars 2024 approuvant l'affectation des résultats 2023 en 2024,
- Monsieur le président rappelle que ce budget est voté T.V.A. comprise.

Monsieur le président demande au conseil d'administration d'approuver le budget primitif 2024 du centre communal d'action sociale qui se présente comme suit :

PROPOSITIONS 2024	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	333 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	333 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 000,00 €

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le président du CCAS de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se composent :

- des charges à caractère général (chapitre 011) pour 270 384,00 euros,
- des charges de personnel (chapitre 012) pour 52 500,00 euros,
- des autres charges de gestion courante (chapitre 65) pour 5 000,00 euros,
- le virement à la section d'investissement (023) pour 2 416,00 euros,
- des dotations pour amortissements (chapitre 042 opérations d'ordre) pour 1 700,00 euros
- des dotations aux provisions (chapitre 68) pour 1 000,00 euros

Ces dépenses sont financées par :

- l'excédent reporté (chapitre 002) à hauteur de 38 697,97 euros,
- les recettes, provenant des revenus des locations (chapitre 75), à hauteur de 250 302,03 euros,
- la subvention communale (chapitre 74) à hauteur de 44 000,00 euros,

La section de fonctionnement s'équilibre pour un total de **333 000,00 euros**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement se composent :

- l'excédent reporté (chapitre 001) à hauteur de 908,59 euros,
- du remboursement des cautions (chapitre 16) pour 6 000,00 euros,
- des immobilisations, (chapitre 21) pour 7 091,41 euros,

Ces dépenses sont financées par :

- le virement de la section de fonctionnement (021) pour 2 416,00 euros,
- les amortissements (chapitre 040 opérations d'ordre) pour 1 700,00 euros
- des dotations, FCTVA (chapitre 10) pour 2 000,00 euros
- des cautions (chapitre 16) pour 6 000,00 euros,
- des cautions remboursées, (chapitre 27) pour 1 884,00 euros,

La section d'investissement est équilibrée pour un montant de **14 000,00 euros**.

M le président précise que le référentiel budgétaire et comptable M57 permet au président de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, si l'assemblée délibérante l'a autorisé, au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Néanmoins, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel (chapitre 012).

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de La Plagne Tarentaise.
- **AUTORISE** Monsieur le président de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (hors chapitre 012)

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
La secrétaire de séance
Fabienne ASTIER

Pour copie conforme :
Le président
Jean-Luc BOCH

C.C.A.S.
Commune de La Plagne Tarentaise
B.R. 04
73216 AIME LA-PLAGNE CEDEX

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le président du CCAS de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.



AR PREFECTURE
073-200055515-20171114-DEL2017_05CCAS-DE
Reçu le 04/12/2017

C.C.A.S. DE LA PLAGNE TARENTEISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Centre Communal d'Action Sociale

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA
SAVOIE

Nombre de
membres : 17
En exercice : 17
Présents : 11
Votants : 11
Pour 11
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
24/10/2017
Date d'affichage :
07/12/2017

L'an deux mille dix sept,
Le 14 novembre 2017 à 19h,
Le Conseil d'administration légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de M. Jean Luc BOCH, président ;
Etaient présents :
M. Jean Luc BOCH, président
Mme GROETZINGER Marie Suzanne, Vice-Présidente,
Mmes Fabienne ASTIER, BERTRAND Chantal, Christiane CHARRIERE, EMPRIN Sylvie et M.
Christian CLEYRAT, membres élus,
Mmes Martine GOSTOLI, Christelle VERDELET, Gisèle VILLIEN et M Raymond GLATIGNY,
membres nommés,

Absentes - Excusées :
Mme HOEN Martine et M. Daniel RENAUD membres élus,
Mmes Bernadette CHAMOUSSIN, Eliane GENERMONT, Annick HERTZMANN, Laurence
SILVESTRE, membres nommées.
Formant la majorité des membres en exercice

Mme Fabienne ASTIER a été élu secrétaire

Délibération n° 2017-06

Objet : Budget CCAS de La Plagne Tarentaise- fixation principe et durées d'amortissements

Monsieur le Président indique que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2321-2 27 et R2321-1, sont tenus d'amortir les collectivités dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans
- des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Président propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	6 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Bien de faible valeur inférieure à 300 €	1 an

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité :

- adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

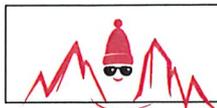
Pour Copie Conforme :

Le Président,

Jean Luc BOCH

C.C.A.S.
Commune de La Plagne Tarentaise

73216 ANNE LA-PLAGNE CEDEX



Etat des biens 2024

CCAS - CCAS LA PLAGNE TARENTEAISE

CCAS - CCAS LA PLAGNE TARENTEAISE

Compte : 2111 - Terrains nus

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Durée	Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2024
		Date	Valeur origine		Exercice en cours	Total fin Exercice	
V1900001	DIVERS TERRAINS CCAS VALEZAN 1980	01/01/2016	6 741,45 €		0,00 €	0,00 €	6 741,45 €
Total du compte : 2111			6 741,45 €		0,00 €	0,00 €	6 741,45 €

Compte : 2118 - Autres terrains

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Durée	Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2024
		Date	Valeur origine		Exercice en cours	Total fin Exercice	
C1990001	DIVERS TERRAIN CCAS LA COTE D AIME 1990	01/01/2016	9,52 €		0,00 €	0,00 €	9,52 €
Total du compte : 2118			9,52 €		0,00 €	0,00 €	9,52 €

Compte : 21311 - Constructions bâtiments administratifs

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Durée	Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2024
		Date	Valeur origine		Exercice en cours	Total fin Exercice	
MMIGRATIONC2131	MIGRATION COMPTE 2131	08/09/2008	4 573,47 €		0,00 €	0,00 €	4 573,47 €
Total du compte : 21311			4 573,47 €		0,00 €	0,00 €	4 573,47 €

Compte : 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Durée	Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2024
		Date	Valeur origine		Exercice en cours	Total fin Exercice	
V2008001	TABLES PLIANTES CCAS VALEZAN 2008	01/01/2016	588,43 €		0,00 €	0,00 €	588,43 €
Total du compte : 2158			588,43 €		0,00 €	0,00 €	588,43 €

Compte : 2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Durée	Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2024
		Date	Valeur origine		Exercice en cours	Total fin Exercice	

Etat des biens

Page 1 sur 4

CCAS - CCAS

Compte : 2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Durée	Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2024
		Date	Valeur origine		Exercice en cours	Total fin Exercice	
MMIGRATIONCOM PTE2181	MIGRATION COMPTE 2181	08/09/2008	2 431,17 €		0,00 €	0,00 €	2 431,17 €
V2005001	BABY FOOT CCAS VALEZAN	01/01/2016	598,00 €		0,00 €	0,00 €	598,00 €
Total du compte : 2181			3 029,17 €		0,00 €	0,00 €	3 029,17 €

Compte : 2184 - Autres matériels de bureau et mobiliers

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Durée	Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2024
		Date	Valeur origine		Exercice en cours	Total fin Exercice	
2017CCAS2184	3 lits pour le GENEPEY	01/01/2017	1 036,80 €	10	104,00 €	728,00 €	308,80 €
MCCAS001	LITERIE+MATELAS+CHAISES+TABLES LE GENEPEY	01/01/2008	35 040,57 €		0,00 €	0,00 €	35 040,57 €
MCCAS002	CCAS MACOT2008 REFRIGERATEURS LE GENEPEY	01/01/2017	8 540,50 €		0,00 €	0,00 €	8 540,50 €
MCCAS003	CCA MACOT 2008 PLAQUES DE CUISSON ELECTRIQUES	01/01/2017	2 763,37 €		0,00 €	0,00 €	2 763,37 €
MCCAS005	MATERIEL DE NETTOYAGE LE GENEPEY-MDT 17/01+32-70/03	01/01/2008	2 067,59 €		0,00 €	0,00 €	2 067,59 €
MCCAS2015001	2 lits complets matelas 80 x 190 x 15 2 labour	18/12/2015	674,40 €		0,00 €	0,00 €	674,40 €
Total du compte : 21848			50 123,23 €		104,00 €	728,00 €	49 395,23 €

Compte : 2188 - Autres immobilisations corporelles

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Durée	Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2024
		Date	Valeur origine		Exercice en cours	Total fin Exercice	
2017CCAS2188	2 REFRIGERATEURS - APP 52 ET 6	01/01/2017	640,00 €	10	64,00 €	448,00 €	192,00 €
2018CCAS2188	PLAQUE DE CUISSON APP 1 LE GENEPEY	01/01/2018	916,00 €	10	92,00 €	552,00 €	364,00 €
2019CCAS2188	1 PLAQUE DE CUISSON 2 FEUX ELECTROLUX - APP 19 LE GENEPEY	01/01/2019	879,00 €	10	87,90 €	439,50 €	439,50 €
2020CCAS2188	2 PLAQUES ELECTRIQUES + PLAN TRAVAIL - APPTS 47 ET 55	01/01/2020	2 403,20 €	10	240,00 €	960,00 €	1 443,20 €

Etat des biens

Page 2 sur 4

3

CCAS - CCAS

Compte : 2188 - Autres immobilisations corporelles

N° inventaire	Désignation	Acquisition			Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2024
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
2021CCAS2188	ELECTROMENAGER ET ACHATS GENEPEY 2021	01/01/2021	1 530,00 €	10	153,00 €	459,00 €	1 071,00 €
2022CCAS2188	electromenager le genepey 2022	07/06/2022	2 325,00 €	10	233,00 €	466,00 €	1 859,00 €
2023CCAS2188	renouvellement clefs des app LE GENEPEY	04/07/2023	1 683,55 €	10	168,00 €	168,00 €	1 515,55 €
C200901	ACQUISITION VAISSELLE LCA20019	01/01/2016	915,78 €		0,00 €	0,00 €	915,78 €
CCAS002	REFRIGERATEURS LE GENEPEY	01/01/2008	910,10 €	10	91,01 €	728,08 €	182,02 €
CCAS003	PLAQUES DE CUISSON ELECTRIQUES LE GENEPEY	01/01/2009	756,04 €	10	75,60 €	604,80 €	151,24 €
MCCAS004	SERRURES ET CYLINDRES LE GENEPEY	01/01/2010	4 024,24 €		0,00 €	0,00 €	4 024,24 €
MCCASMIGRATIO N 2188	MIGRATION COMPTE 2188	08/09/2008	8 654,50 €		0,00 €	0,00 €	8 654,50 €
V1985001	TABLES BOIS 10 CCAS VALEZAN 1985	01/01/2016	2 202,89 €		0,00 €	0,00 €	2 202,89 €
V2008001	TUBAGE CHEMINEE CCAS VALEZAN	01/01/2016	400,00 €		0,00 €	0,00 €	400,00 €
Total du compte : 2188			28 240,30 €		1 204,61 €	4 825,38 €	23 414,92 €

Compte : 266 - Autres formes de participation

N° inventaire	Désignation	Acquisition			Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2024
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
MMIGRATIONCOM PTE266	MIGRATION COMPTE 266	08/09/2008	287,11 €		0,00 €	0,00 €	287,11 €
Total du compte : 266			287,11 €		0,00 €	0,00 €	287,11 €

Compte : 271 - Titres immobilisés (droits de propriété)

N° inventaire	Désignation	Acquisition			Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2024
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
BMIGRATIONCOM PTE271	MIGRATION COMPTE 271 CCAS BELLENTRE	01/01/2016	25,15 €		0,00 €	0,00 €	25,15 €

Etat des biens

Page 3 sur 4

CCAS - CCAS

Total du compte : 271			25,15 €		0,00 €	0,00 €	25,15 €
------------------------------	--	--	----------------	--	---------------	---------------	----------------

Compte : 275 - Dépôts et cautionnements versés

N° inventaire	Désignation	Acquisition			Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2024
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
MCCAS202301	HALPADES D HLM CAUTIONS	24/03/2023	1 884,91 €		0,00 €	0,00 €	1 884,91 €
Total du compte : 275			1 884,91 €		0,00 €	0,00 €	1 884,91 €

Total du budget : CCAS - CCAS			95 602,74 €		1 308,61 €	6 553,38 €	89 949,36 €
--------------------------------------	--	--	--------------------	--	-------------------	-------------------	--------------------

Etat des biens

Page 4 sur 4



la Plagne Tarentaise
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-quatre, Le 20 mars à 18 h 00 Le conseil d'administration légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, président,
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : M. Jean Luc BOCH, président Mme Odile BUTHOD-RUFFIER, vice-présidente, Mmes, Fabienne ASTIER, Isabelle DE MISCAULT, MM, Richard BROCHE, Jean-Louis SILVESTRE, membres élus, Mmes, Nadia BOCH, Emilienne MEREL, Gisèle VILLIEN, membres nommées,
Nombre de conseillers : 17 En exercice : 17 Présents : 09 Votants : 10 Pour 10 Contre / Abstention /	Excusés : MM Bernard HANRARD, Gilles TRESALLET, membres élus, Mmes Dominique BASTARDIE-BROCHE, Sylvie EMPRIN, Evelyne FAGGIANELLI (pouvoir à Fabienne ASTIER), Martine GOSTOLI, Maryse MAIRONI, Cathy POUILLE, membres nommées.
Date de convocation: 14/03/2024	Absents : Formant la majorité des membres en exercice
Date d'affichage : 26/03/2024	Mme Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance

Délibération n°2024-01

Objet : Approbation du DOB

Monsieur le Président rappelle que Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les CCAS des communes de plus de 3500 habitants.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer les membres du conseil d'administration sur la situation économique et financière du CCAS afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif. Le DOB doit préciser obligatoirement :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette
- La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires constitue une formalité substantielle prévue par la loi (article L2312-1 et suivants du CGCT).

Monsieur le Président fait lecture du débat d'orientation budgétaire 2024.

Il est donc proposé au conseil d'administration d'acter la bonne tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour le vote du BP 2024.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :

La secrétaire de séance
Fabienne ASTIER

C.C.A.S.
Commune de La Plagne Tarentaise
B.P.104
73210 ALLÈS-LA-PLAGNE CEDEX

Pour copie conforme :

Le président
Jean-Luc BOCH

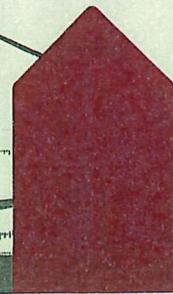
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le président du CCAS de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

Débat d'Orientation Budgétaire 2024

CCAS

LA PLAGNE TARENTOISE



DOB – Une obligation prévue par la Loi

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer les membres du conseil d'administration sur la situation économique et financière du CCAS afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif.

Le DOB doit préciser obligatoirement :

- Les orientations budgétaires
- Les obligations contractuelles (OPAC)

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire constitue une formalité substantielle prévue par la loi (article L2312-1 et suivants du CGCT).

Sommaire

1. Situation globale
évolution 2021 à 2023 et projet 2024
2. Section de Fonctionnement - dépenses
3. Section de Fonctionnement – recettes
4. Section d'Investissement – dépenses et recettes
5. Orientations 2024
6. Répartition de la section de Fonctionnement

**1. Situation globale - BUDGET C.C.A.S.
FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT - EQUILIBRE**

LIBELLE	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
	pour mémoire	pour mémoire	pour mémoire		proposition
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	189 641,07	257 532,52	342 000,00	292 507,73	333 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	194 326,62	281 427,50	342 000,00	333 205,70	333 000,00
RESULTAT fonctionnement	4 685,55	23 894,98	0,00	40 697,97	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 994,00	4 035,00	13 000,00	5 075,69	14 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 276,87	4 190,38	13 000,00	4 167,10	14 000,00
RESULTAT investissement	3 282,87	155,38	0,00	-908,59	0,00
résultat cumulé	7 968,42	24 050,36	0,00	39 789,38	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISS. D	192 635,07	261 567,52	355 000,00	297 583,42	347 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISS. R	200 603,49	285 617,88	355 000,00	337 372,80	347 000,00

sur 2023 : Augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 18% par rapport à 2022 due aux loyers des appartements de Crête Cote

Augmentation des recettes de fonctionnement à hauteur de 27 % par rapport à 2022 due aux recettes des app de crête cote (compensation intégrée dans la subvention communale)

2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses

Compte	2021		CA 2022		SERVICE	2023		2024	
	Réalisé N-3	Réalisé N-2	Réalisé N-2	BP		Réalisé	Proposé		
011 - Charges à caractère général	158 156,56	199 663,33	199 663,33	279 905,38		236 910,34	270 384,00	292 507,73	333 000,00
60611 - Eau et assainissement	10 661,15	13 666,21	13 666,21		MCCAS	14 993,04	16 000,00	14 993,04	16 000,00
60612 - Énergie - Électricité	37 006,26	26 113,61	26 113,61		MCCAS	26 750,68	36 000,00	26 750,68	36 000,00
60631 - Fournitures d'entretien	386,68	1 963,97	1 963,97		MCCAS	2 452,19	3 000,00	2 452,19	3 000,00
60632 - Fournitures de petit équipement	2 060,24	3 967,32	3 967,32		MCCAS	941,24	5 000,00	941,24	5 000,00
6064 - Fournitures administratives	117,82	-	-	200,00	MCCAS	-	200,00	-	200,00
6068 - Autres matières et fournitures	545,75	330,41	330,41		MCCAS	491,75	3 000,00	491,75	3 000,00
6132 - Locations immobilières	-	-	-	24 200,00	MCCAS	18 844,95	-	18 844,95	-
6132 - Locations immobilières	74 382,52	115 647,13	115 647,13		MCCAS	123 010,96	130 000,00	123 010,96	130 000,00
614 - Charges locatives et de copropriété					MCCAS	8 907,65	-	8 907,65	-
614 - Charges locatives et de copropriété	4 970,36	9 330,89	9 330,89		MCCAS	6 999,98	15 000,00	6 999,98	15 000,00
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	-	1 312,00	1 312,00		MCCAS	500,00	12 548,00	500,00	12 548,00
6156 - Maintenance	1 209,40	761,70	761,70		MCCAS	2 064,72	5 500,00	2 064,72	5 500,00
6161 - Assurance multirisques	7 661,50	7 738,06	7 738,06		MCCAS	7 970,03	9 500,00	7 970,03	9 500,00
6238 - Divers Colis de Noël	18 638,03	18 290,16	18 290,16	20 000,00	LPT CCAS	22 392,52	33 786,00	22 392,52	33 786,00
6234 - Réceptions Repas 3ème âge	-	-	-		C CCAS	-	-	-	-
6262 - Frais de télécommunications	349,44	369,84	369,84		MCCAS	404,64	500,00	404,64	500,00
627 - Services bancaires et assimilés	19,41	25,03	25,03		MCCAS	31,99	100,00	31,99	100,00
6281 - Concours divers (cotisations...)	-	-	-		MCCAS	-	50,00	-	50,00
63512 - Taxes foncières	148,00	147,00	147,00		VCCAS	154,00	200,00	154,00	200,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	30 000,00	56 961,68	56 961,68	52 500,00		52 123,00	52 500,00	52 123,00	52 500,00
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	30 000,00	56 961,68	56 961,68		MCCAS	52 123,00	52 500,00	52 123,00	52 500,00
023 - Virement à la section d'investissement				3 000,00			2 416,00		2 416,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	754,51	907,51	907,51	1 594,62		1 140,51	1 700,00	1 140,51	1 700,00
6811 - Dotations aux amort. des immos incorp.	754,51	907,51	907,51		MCCAS	1 140,51	1 700,00	1 140,51	1 700,00
65 - Autres charges de gestion courante	730,00	-	-	5 000,00		2 333,88	5 000,00	2 333,88	5 000,00
6562 - Aides - dépenses sociales	730,00	-	-		LPT CCAS	2 333,88	5 000,00	2 333,88	5 000,00
68 - Dotations aux provisions							1 000,00		1 000,00
6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs							1 000,00		1 000,00

4 - SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses ET Recettes

Chap	CCAS Compte	2021		CA 2022		SERVICE	2023 BP	2023 Réalisé	2024 Proposé
		Réalisé N-2	Réalisé N-1	Réalisé N-1	Réalisé				
D I	DEPENSES	2 994,00	4 035,00	13 000,00	5 075,69	14 000,00	908,59		
	001 - Solde d'exécution de la section d'investiss								
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté								
	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 464,00	1 710,00	6 000,00	1 507,23	6 000,00			
	165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 464,00	1 710,00	6 000,00	1 507,23	6 000,00			
	27 - Autres immobilisations financières			2 000,00	1 884,91				
	275 - Dépôts et cautionnements versés			2 000,00	1 884,91				
	21 - Immobilisations corporelles	1 530,00	2 325,00	5 000,00	1 683,55	7 091,41			
	2184 - Mobilier	-	-	-	-	-			
	2188 - Autres	1 530,00	2 325,00	5 000,00	1 683,55	7 091,41			
R I	RECETTES	6 276,87	4 190,38	13 000,00	4 167,10	14 000,00			
	001 - Solde d'exécution de la section d'investiss	2 145,36	3 282,87	155,38	155,38				
	001 - Solde d'exécution de la section d'investiss	2 145,36	3 282,87	155,38	155,38				
	021 - Virement de la section de fonctionnement			3 000,00		2 416,00			
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre secti	754,51	907,51	1 594,62	1 140,51	1 700,00			
	28158 - Autres installations			390,62					
	28184 - Mobilier	104,00	104,00	104,00	104,00	200,00			
	28188 - Autres	650,51	803,51	1 100,00	1 036,51	1 500,00			
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	250,00	250,98	2 000,00			
	10222 - F.C. T.V.A	-	-	250,00	250,98				
	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés					2 000,00			
	16 - Emprunts et dettes assimilées	3 377,00	-	6 000,00	2 620,23	6 000,00			
	165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 377,00	-	6 000,00	2 620,23	6 000,00			
	27 - Autres immobilisations financières			2 000,00		1 884,00			
	275 - Dépôts et cautionnements versés			2 000,00		1 884,00			
	TOTAL DEPENSES Fonctionnement + Investiss.	192 635,07	261 567,52	355 000,00	297 583,42	347 000,00			
	TOTAL RECETTES Fonctionnement + Investiss.	200 603,49	285 617,88	355 000,00	337 372,80	347 000,00			
	RESULTAT GLOBAL	7 968,42	24 050,36	-	39 789,38	-			
	résultat investissement	3 282,87	155,38	-	908,59	-			
	résultat fonctionnement	4 685,55	23 894,98	-	40 697,97	-			

5 Les orientations 2024

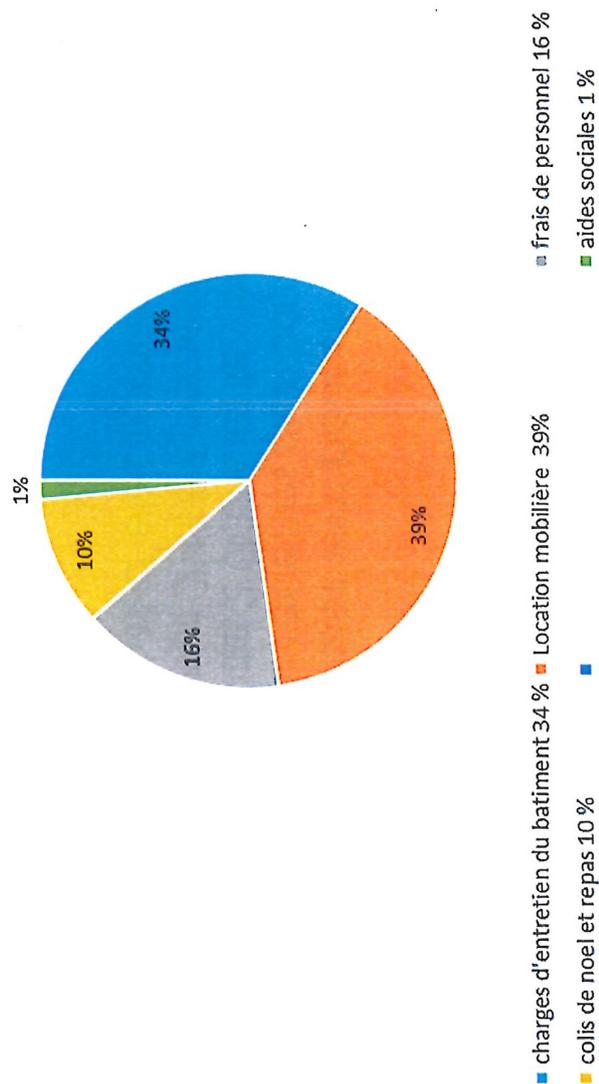
- ▶ La subvention communale s'élève à 44000€, et se compose de :
 - des colis de Noël + repas 3^{ème} âge = **33 786€**
 - des aides sociales = **5 000€**la compensation du logement de l'agent de la crèche = **5 214€**
(T1Bis loué au tarif agent communal, compensation de la différence avec le tarif annuel)
- ▶ Les locations mobilières représentent 39 % des dépenses de fonctionnement du CCAS, (loyers de l'OPAC pour le bâtiment Genépy à Belle Plagne)
- ▶ Les charges prévisionnelles de personnel sont estimées à 52500 € soit 16 % des dépenses de fonctionnement et concernent le remboursement au budget communal du salaire du gardien du Genépy

- ▀ Les revenus des locations du bâtiment Le Genépy sont estimées à 250.000€. Tous les logements sont occupés à l'année (49 app sous convention auprès de 14 commerçants et 5 app avec des particuliers)
 - + estimation des loyers de Valezan (parcelles exploitées par les agriculteurs) 302€

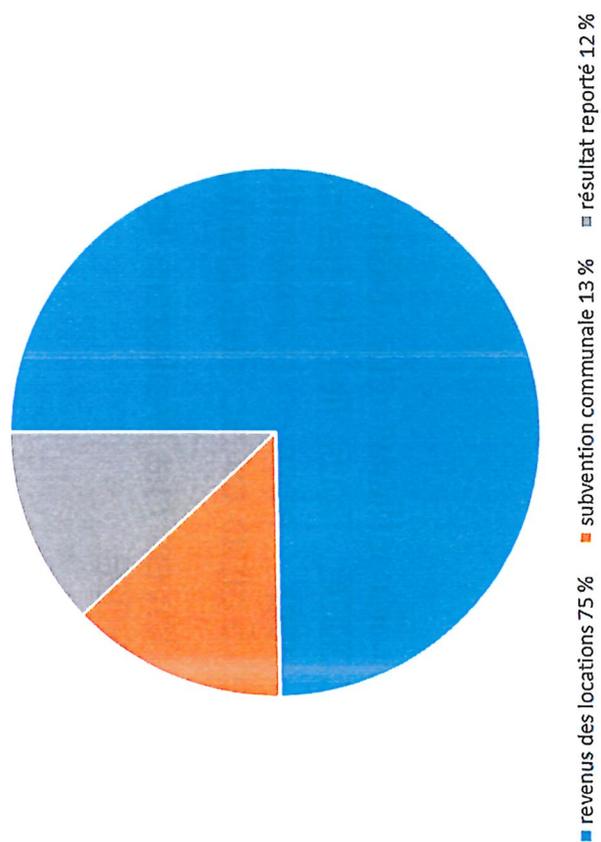
- ▀ L'équilibre des comptes du CCAS nécessite un besoin de financement à hauteur de 82.700€ financés par la subvention du budget principal pour 44 000 € (les dépenses sociales + compensation loyer 1 app), et à hauteur de 38.697,97€ par l'excédent reporté.

- ▀ La section d'investissement pour un montant de 14.000 € s'équilibre avec les recettes des cautions, l'affectation du résultat à hauteur de 2 000 € et le virement de la section de fonctionnement pour 2 416 € nécessaires pour financer l'achat de mobilier et d'électroménager pour le Genépy.

6 - REPARTITION dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2024



recettes de fonctionnement prévisionnelles 2024





la Plagne Tarentaise
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-quatre, Le 20 mars à 18 h 30 Le conseil d'administration légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, président,
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : M. Jean Luc BOCH, président Mme Odile BUTHOD-RUFFIER, vice-présidente, Mmes, Fabienne ASTIER, Isabelle DE MISCAULT, MM, Richard BROCHE, Jean-Louis SILVESTRE, membres élus, Mmes, Nadia BOCH, Emilienne MEREL, Gisèle VILLIEN, membres nommées,
Nombre de conseillers : 17 En exercice : 17 Présents : 09 Votants : 10 Pour 10 Contre / Abstention /	Excusés : MM Bernard HANRARD, Gilles TRESALLET, membres élus, Mmes Dominique BASTARDIE-BROCHE, Sylvie EMPRIN, Evelyne FAGGIANELLI (pouvoir à Fabienne ASTIER), Martine GOSTOLI, Maryse MAIRONI, Cathy POUILLE, membres nommées.
Date de convocation: 14/03/2024	Absents :
Date d'affichage : 26/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice Mme Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance

Délibération n°2024-04

Objet : **Affectation des résultats 2023 : CCAS**

- **VU** la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
- **VU** le décret n°2000-318 du 7 avril 2000,
- **VU** le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 art. 2,
- **VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à L 2311-5, L 2312-1 à L 2312-4, L 2313-1 L 2321-1 à L 2321-4 à 2312-4, pour la partie législative, et R 2221-93, R 2311-1 et D 2311-2 à D 2311-13, R 2312-1 à R 2312-2, R 2313-1 à R 2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,
- **VU** les circulaires préfectorales n°1 du 9 janvier 2006 et N° 6 du 25 janvier 2006,
- **VU** la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- **VU** l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
- **VU** la LOI de finances n° 2023-1322 du 19 décembre 2023 pour 2024
- **VU** l'approbation du DOB en date du **20 mars 2024** 18h00,
- **Vu** la délibération N°2024-03 du 20 mars 2023 (18h30) approuvant le CA 2023 du Budget du C.C.A.S.,

Monsieur le président expose au conseil d'administration que les résultats de clôture de l'exercice **2023** laissent apparaître les **résultats** suivants :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le président du CCAS de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

Résultats	TOTAL
Fonctionnement	40 697,97 €
Investissement	- 908,59 €
Résultat de clôture Fonctionnement + Investissement	39 789,38 €

Monsieur le président propose d'affecter les 39 789,38 € de résultats 2023 de la manière suivante :

Résultats	TOTAL
Résultats de Fonctionnement	40 697,97 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	38 697,97 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	2 000,00 €
Résultats d'Investissement	- 908,59 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	- 908,59 €

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

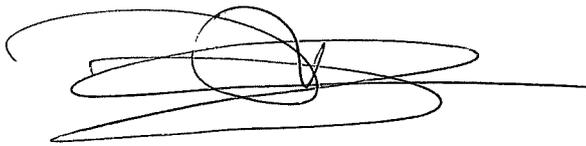
- **APPROUVE** l'affectation des résultats de clôture 2023 du budget du Centre Communal d'Action Sociale de La Plagne Tarentaise et **DECIDE** d'affecter les 39 789,38 € comme suit :

Résultats	TOTAL
Résultats de Fonctionnement	40 697,97 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	38 697,97 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	2 000,00 €
Résultats d'Investissement	- 908,59 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	- 908,59 €

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
La secrétaire de séance
Fabienne ASTIER

Pour copie conforme :
Le président
Jean-Luc BOCH



C.C.A.S.
Commune de La Plagne Tarentaise
B.P. 04
73216 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le PRESIDENT,
A La-Plagne-Tarentaise, le 20/03/2024
Le PRESIDENT,

Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES : Pour : 10
 Contre : /
 Abstention : /

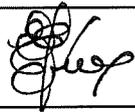
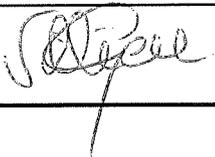
Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A La-Plagne-Tarentaise, le 20/03/2024

Date de convocation : 12/03/2024

Les membres du Conseil d'administration,

.BOCH Jean-Luc, président	
membres du CCAS élus :	
BUTHOD-RUFFIER Odile, vice-présidente	
ASTIER Fabienne	
BROCHE Richard	
DE MISCAULT Isabelle	
FAGGIANELLI Evelyne	
HANRARD Bernard	
SILVESTRE Jean-Louis	
TRESALLET Gilles	
membres du CCAS nommés :	
BASTARDIE-BROCHE Dominique	
BOCH Nadia	

ARRETE ET SIGNATURES

EMPRIN Sylvie	
GOSTOLI Martine	
MAIRONI Maryse	
MEREL Emillienne	
POUILLE Cathy	
VILLIEN Gisèle	

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/03/2024 et de la publication le 26/03/2024.

A La-Plagne-Tarentaise, le 22/03/2024